

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 12 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel HUET, Maire.

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Votants : 13

Date de la convocation : 8 décembre 2016

PRESENTS : Daniel Huet, Yann Grandvallet, François Rabillard, Karine Racapé, Stéphanie Lemaux, Christian Hamon, Claude Jagoury, Marc Leblanc, Yolande Cheval, Laëtitia Sourget et Delphine Pelé

ABSENTS EXCUSES : Yann Yhuel (Pouvoir à François Rabillard) et Rémi Fontaine (Pouvoir à Daniel Huet), Marie Autret

Yann Grandvallet a été nommé secrétaire de séance.

La séance a été publique

~~~~~

### CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour et l'ordre du jour complémentaire ont été adoptés à l'unanimité. Deux points ont été ajoutés à l'ordre du jour : les illuminations et la démission de Yann Yhuel de son poste d'adjoint.

Le compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2016 (après avoir mentionné que les discussions et orientations suite à l'intervention du bureau d'études ERSILIE et ECR Environnement ont fait l'objet d'un compte-rendu et ont été remis sur table le jour du conseil municipal) a été adopté à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### 2016-12-61 Décision modificative n°5- Budget général

Monsieur Le maire indique aux conseillers municipaux qu'il convient de réaliser une décision modificative qui permet d'affecter des crédits au chapitre 014 en dépenses de fonctionnement. Afin de pouvoir prendre en compte l'attribution de compensation de Guer Communauté.

#### Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011, imputation 615231 : -1 620€

Chapitre 014, imputation 73921 : +1 620€

#### Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **accepte la décision modificative ci-dessus et autorise le maire à signer les documents relatifs à cette décision.**

⇒ Arrivée de Marc Leblanc

#### 2016-12-62-Validation du projet : Café des habitants

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 30 novembre 2016 (groupe de travail), il est proposé pour ce projet :

- De remettre à jour les différents réseaux

- De choisir l'esquisse proposée par le Maître d'Œuvre pour la façade extérieure.
- De préférer l'isolation intérieure pour des raisons de coût
- D'arrêter l'organisation intérieure avec des toilettes à l'intérieur au rez-de-chaussée
- L'étage ne subissant aucune transformation à part la salle de bains et les WC dans la même pièce
- Une terrasse avec un muret (voir reprise sur domaine public et droit de passage)

Divers points sont également à prendre en compte : l'acoustique, la réservation pour alimenter la terrasse et la « petite maison ».

Prévoir un réseau informatique à l'étage,  
Changer les menuiseries de la petite maison (option ?)

Il a été proposé également que l'association réalise certains travaux afin de faire baisser les coûts, une liste est en préparation par le maître d'œuvre

La DP a été déposée en mairie le 5 décembre 2016.

Rappel : le budget de l'opération ne doit pas dépasser 125 000€

Une réunion est programmée le 22 décembre 2016 afin d'aborder avec le maître d'œuvre ces différents points.

***Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide les propositions évoquées ci-dessus et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.***

#### 2016-12-63- Vote tarifs salle du chaperon rouge pour 2018

Monsieur Le Maire indique que le bureau a décidé de ne pas augmenter les tarifs de la salle pour 2018.

Voici les tarifs pratiqués actuellement :

- **maintenir une seule location gratuite par an et par association** de la commune et une location gratuite pour ces associations au titre des activités/débats sur les thèmes de société, ou d'intérêt national ou d'intérêt communautaire
- maintenir le tarif spécial association pour les locations en semaine (mardi mercredi jeudi) pour des activités ouvertes au public : **50€ pour les associations communales et 80 € pour les associations extérieures.**
- maintenir le tarif spécial en semaine pour les particuliers soit **200€ pour les particuliers de la commune** (mardi, mercredi, jeudi) et **250 € pour les particuliers hors commune et autres structures extérieures**
- **favoriser la location payante de mai à septembre**

#### **Tarifs Salle du Chaperon Rouge propositions pour 2018 :**

| COMMUNE |                            |          |                 |          |                              |          |
|---------|----------------------------|----------|-----------------|----------|------------------------------|----------|
|         | Particuliers de la commune |          |                 |          | Associations communales      |          |
|         | Grande salle               |          | Petite salle    |          | Grande salle et petite salle |          |
|         | PRIX                       | Arrhes   | PRIX            | Arrhes   | PRIX                         | Arrhes   |
| 1 jour  | <b>300,00 €</b>            | 150,00 € | <b>150,00 €</b> | 75,00 €  | <b>150,00 €</b>              | 75,00 €  |
| 2 jours | <b>500,00 €</b>            | 250,00 € | <b>250,00 €</b> | 125,00 € | <b>250,00 €</b>              | 125,00 € |

| HORS COMMUNE |                         |          |              |          |                              |          |
|--------------|-------------------------|----------|--------------|----------|------------------------------|----------|
|              | Particuliers extérieurs |          |              |          | Associations extérieures     |          |
|              | Grande salle            |          | Petite salle |          | Grande salle et petite salle |          |
|              | PRIX                    | Arrhes   | PRIX         | Arrhes   | PRIX                         | Arrhes   |
| 1 jour       | 400,00 €                | 200,00 € | 200,00 €     | 100,00 € | 200,00 €                     | 100,00 € |
| 2 jours      | 600,00 €                | 300,00 € | 300,00 €     | 150,00 € | 300,00 €                     | 150,00 € |

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- **décide de ne pas augmenter les tarifs de la salle du chaperon rouge pour 2018**
- **décide pour les autres prestations de ne pas voter les tarifs pour 2018 sachant que des travaux vont être réalisés et précise qu'une délibération a été prise le 8 décembre 2015 pour fixer les tarifs de ces prestations pour 2016 et 2017**

**2016-12-64- Recensement de la population 2017- Fixation de la rémunération des agents recenseurs**

Monsieur Le Maire indique aux conseillers municipaux que le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2017.

Le maire fait savoir qu'il a nommé un coordonnateur communal qui est la secrétaire de mairie et qu'il convient de recruter 2 agents recenseurs. (réfèrent élu : Laëtitia Sourget )

Il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte sachant que pour Monteneuf, il est nécessaire de recruter 2 agents recenseurs.

Nous percevons une dotation forfaitaire de recensement de 1623€.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 dite de " démocratie de proximité " et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de rémunérer les agents recenseurs au SMIC et de rembourser les frais de déplacement liés aux opérations de collecte.**
- **d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à l'organisation de ce recensement.**

**2016-12-65- Renouvellement de la convention d'entretien des installations de collecte et de traitement des eaux usées**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a une convention d'entretien et de surveillance de la station d'épuration et du réseau de collecte composé de canalisations de diamètre 125 à 200 mm avec la SAUR. Cette convention est arrivée à échéance le 7 octobre 2016.

La convention doit être renouvelée. La SAUR nous propose un renouvellement jusqu'au 31 décembre 2019.

Coût annuel total : 5 242.00€ HT (coût annuel précédent 4832€ HT)

Ajout d'une prestation : 4 passages par an pour le pompage à l'aide d'un engin hydrocureur au lieu de 3.

Le maire propose de renouveler cette convention.

***Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de renouveler cette convention jusqu'au 31 décembre 2019 et autorise le maire à signer les documents relatifs à cette convention.***

## **INFORMATIONS**

**Communauté de communes** : nomination des conseillers communautaires dans l'ordre du tableau. Marie Autret, 1<sup>ère</sup> adjointe étant absente, il n'a pas été décidé de nommer les conseillers communautaires. Le Maire étant le conseiller communautaire titulaire, il conviendra de nommer un conseiller communautaire suppléant.

**Analyse des besoins sociaux** : constitution d'un groupe de travail. Stéphanie Lemaux indique qu'elle souhaite créer un groupe de travail de 3, 4 élus et 3,4 non élus. Delphine, Yolande et Laëtitia se proposent, d'autres personnes peuvent se joindre au groupe. La première réunion est fixée au 17 janvier 2017 à 17h45

**Mairie** : Réunion le 29 novembre 2016 : idée retenue : 2 bâtiments distincts toute la mairie est réservée à l'administratif avec l'étage. Un élévateur est prévu à l'intérieur du bâtiment avec 2 palliés pour accéder aussi à l'étage. Prochaine réunion à prévoir début janvier avec nouvelles esquisses prenant en compte les observations de la réunion. Compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2016 remis aux conseillers municipaux.

**Hameau** : Prévoir une réunion autour du 15 janvier 2017 entre élus et Ersilie : points à aborder : le règlement ou cahier des charges, point sur les concessionnaires et le calendrier  
Prévision de faire une vente de bois avant un chantier participatif  
Compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2016 remis aux conseillers municipaux.

**Lotissement Les Charrières** : Commencement des travaux POMPEI : après les travaux des concessionnaires. Réunion de préparation fixée avec POMPEI début janvier 2017. Un calendrier prévisionnel est à établir

**Finances** : faire appel à un cabinet pour réaliser une analyse prospective sur 5 ans. Coût : 4013.38€ TTC. Avis favorable unanime pour la réalisation de cette analyse prospective.

**Démission de Yann Yhuel de son poste d'adjoint** . Le maire informe le CM que le Préfet a accepté la demande de démission de Yhuel de son poste d'Adjoint. Y Yhuel reste conseiller municipal.

Retour des éléments ou remarques pour les prévisions budgétaires de 2017 **avant le 16 décembre 2016.**

### **Rappel :**

- Distribution de la lettre pendant les vacances de Noël
- Recensement prévu en janvier/février 2017, préparation du dossier

### **Réunions à prévoir :**

- Réunion de préparation des vœux : 20/12 à 18h30 (réfléchir sur la présentation)
- Vœux : 14/01 à 11h
- Illuminations de Noël : faire des devis afin de voir si ces achats seront à prévoir au budget 2017
- 

**Le maire, lève la séance à 22h00**